



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL16-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélié PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

16- MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de leurs missions respectives, les communes de Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe et Saint Paul en Pareds, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, le Centre Communal d'Action Sociale des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, procèdent à l'achat de produits d'entretien pour leur fonctionnement courant. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes arrivent à terme le 31 mars 2025.

Aussi, compte tenu de la rationalisation et de l'optimisation des coûts engendrés par cette procédure groupée, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour ce type d'achat avec les membres suivants :

- la commune de Beaurepaire,
- la commune des Epesses,
- la commune des Herbiers,
- la commune de Mouchamps,
- la commune de Saint Mars la Réorthe,
- la commune de Saint Paul en Pareds,
- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Herbiers,
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers.

Pour ce faire, il convient de conclure un nouveau groupement de commandes. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Il sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale annuelle du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 221 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de onze lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

	Ville des Herbiers		Saint Mars la Réorthe		Beaurepaire		Les Epesses		Mouchamps	
	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 1 : Papier hygiénique et d'essuyage	2 500,00	20 000,00	-	500,00	600,00	2 500,00	500,00	3 000,00	500,00	3 000,00
Lot 2 : Savons mains sanitaire	500,00	21 000,00	-	500,00	50,00	500,00	200,00	1 500,00	200,00	2 000,00
Lot 3 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour les bâtiments	2 500,00	28 000,00	-	500,00	50,00	1 300,00	200,00	1 500,00	500,00	3 000,00
Lot 4 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour la restauration collective	-	1 000,00	-	300,00	Non adhérent		Non adhérent		-	400,00
Lot 5 : Matériel de nettoyage et équipement	500,00	12 000,00	-	300,00	50,00	300,00	-	1 000,00	-	1 000,00
Lot 6 : Sacs poubelles et housses	500,00	7 000,00	-	200,00	50,00	300,00	-	500,00	-	1 000,00
Lot 7 : Equipement jetable d'hygiène	200,00	18 000,00	-	100,00	-	150,00	-	200,00	-	1 000,00
Lot 8 : Consommables cuisine et arts de la table	500,00	9 000,00	-	200,00	Non adhérent		-	200,00	-	1 000,00
Lot 9 : Produits d'entretien pour les structures d'accueils de la petite enfance	100,00	450,00	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 10 : Produits d'hygiène pour la petite enfance	300,00	500,00	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 11 : Couches et protections infantiles	3 000,00	5 000,00	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
TOTAL	10 600,00	121 950,00	-	2 600,00	800,00	5 050,00	900,00	7 900,00	1 200,00	12 400,00

	Saint Paul en Pareds		Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Herbiers		Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers		Communauté de Communes du Pays des Herbiers		Ensemble du groupement	
	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 1 : Papier hygiénique et d'essuyage	-	1 000,00	3 000,00	15 000,00	-	800,00	1 000,00	6 000,00	8 100,00	51 800,00
Lot 2 : Savons mains sanitaire	-	200,00	400,00	12 000,00	-	200,00	300,00	4 700,00	1 650,00	42 600,00
Lot 3 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour les bâtiments	-	1 500,00	8 000,00	25 000,00	-	1 500,00	-	2 000,00	11 250,00	64 300,00
Lot 4 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour la restauration collective	Non adhérent		-	5 000,00	-	150,00	Non adhérent		-	6 850,00
Lot 5 : Matériel de nettoyage et équipement	-	350,00	800,00	5 000,00	-	400,00	-	1 000,00	1 350,00	21 350,00
Lot 6 : Sacs poubelles et housses	-	200,00	2 000,00	7 000,00	-	500,00	-	1 000,00	2 550,00	17 700,00
Lot 7 : Equipement jetable d'hygiène	-	300,00	150,00	3 000,00	-	600,00	-	1 000,00	350,00	24 350,00
Lot 8 : Consommables cuisine et arts de la table	Non adhérent		200,00	5 000,00	-	400,00	Non adhérent		700,00	15 800,00
Lot 9 : Produits d'entretien pour les structures d'accueils de la petite enfance	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		100,00	450,00
Lot 10 : Produits d'hygiène pour la petite enfance	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		300,00	500,00
Lot 11 : Couches et protections infantiles	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		3 000,00	5 000,00
TOTAL	-	3 550,00	14 550,00	77 000,00	-	4 550,00	1 300,00	15 700,00	29 350,00	250 700,00

Les onze lots seront conclus pour une durée d'un an, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, renouvelable trois fois par période d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 27 novembre 2024,

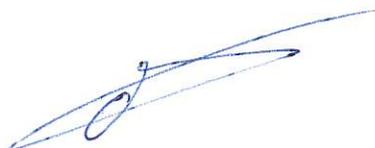
Vu le rapport de Fabrice ABRAHAM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

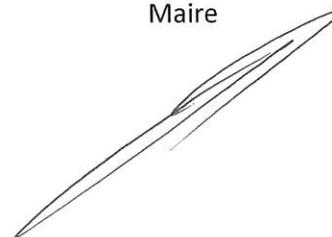
- décide de la constitution d'un groupement de commandes dont les membres sont les communes de Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe et Saint Paul en Pareds, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, pour la fourniture de produits d'entretien,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Patrice BOUANCHEAU
 - o Membre suppléant : Fabrice ABRAHAM

- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024